Nations Unies A/58/179

Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 100 de l'ordre du jour provisoire*
Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et projet de programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit (2005)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport se compose de deux parties. La première donne suite à la résolution 57/266 concernant la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur la mise en oeuvre de ladite résolution. Le rapport indique que les progrès accomplis en faveur de la réduction de la pauvreté sont insuffisants à l'échelle régionale et nationale et que, au vu des résultats actuels, de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne, n'atteindront vraisemblablement pas, d'ici à 2015, les objectifs de réduction de la pauvreté. Il semble que ce soit vrai aussi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le présent rapport examine les progrès accomplis dans certains domaines qui peuvent avoir des effets considérables sur la réalisation des objectifs visant à réduire la pauvreté et à lutter contre la faim.

La deuxième partie, élaborée en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), donne suite à la résolution 53/197 dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport contenant un projet de programme d'action pour la célébration de l'Année internationale du microcrédit (2005). Le présent rapport décrit les propositions concernant les objectifs et les activités de l'Année et contient plusieurs recommandations relatives aux préparatifs et à l'organisation de cet événement.

* A/58/150.

03-43967 (F) 260803 260803

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Progrès de la réduction de la pauvreté	1–24	3
	A. Introduction	1	3
	B. Bilan des progrès	2–8	3
	C. Questions choisies concernant la mise en oeuvre de la Décennie	9–20	6
	D. Conclusions	21–24	9
II.	Objectifs et activités envisagés pour l'Année internationale du microcrédit (2005)	25–51	10
	A. Introduction	25–26	10
	B. Aperçu	27–31	11
	C. Objectifs envisagés	32	12
	D. Activités et initiatives aux niveaux national, régional et international	33–46	13
	E. Dispositions institutionnelles et financières	47–49	18
	F. Conclusion et recommandations	50–51	19

I. Progrès de la réduction de la pauvreté

A. Introduction

1. Dans sa résolution 57/266 datée du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a souligné que la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) devait contribuer à atteindre les objectifs visant à diminuer de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes dans le monde dont les revenus sont inférieurs à un dollar par jour ainsi que la proportion de personnes qui souffrent de la faim, grâce à des mesures nationales fermes et au renforcement de la coopération internationale dans le cadre d'une démarche intégrée visant à atteindre les objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle a également insisté sur le caractère pluridimensionnel de la pauvreté et mis en avant des considérations politiques capitales qui aideraient directement ou indirectement à lutter contre la pauvreté. Certaines questions relevant de la mise en oeuvre de la Décennie sont abordées plus bas dans la section I.C.

B. Bilan des progrès[1]

2. L'état des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement assortis de dates précises contenus dans la Déclaration du Millénaire, notamment l'objectif visant à diminuer de moitié la proportion de personnes dans le monde dont les revenus sont inférieurs à un dollar par jour[2], constitue un critère essentiel pour évaluer la mise en oeuvre réelle de la résolution 57/266 car il prend en considération le caractère pluridimensionnel de la pauvreté. La Banque mondiale[3] estime que, dans les pays en développement, la proportion de personnes pauvres vivant avec moins d'un dollar par jour a été ramenée de 29,6 % à 23,2 % entre 1990 et 1999, soit environ 123 millions de personnes sorties de la misère, bien qu'au cours de cette même période, la population de ces pays ait augmenté de 15 %, passant à 5 milliards. Si la tendance actuelle persiste, l'objectif pourrait être atteint à l'échelle mondiale. À l'échelon régional, les résultats sont contrastés. En dehors de l'Asie de l'Est, du Pacifique et de l'Asie du Sud, toutes les autres régions ont connu un recul depuis 1990 (voir tableau). Les progrès accomplis vers la réalisation des autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire sont mitigés et une évaluation globale figurera dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

3. Dans la résolution 57/266, l'Assemblée générale soulignait l'importance de l'autonomisation des femmes en tant que condition de la mise en oeuvre effective de politiques de réduction de la pauvreté. Les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif sont en partie illustrés par l'étendue et la nature de la participation des femmes à l'activité économique. L'inégalité des sexes sur le marché du travail n'a pas été sensiblement réduite entre 1990 et 2000. À l'échelle mondiale, la proportion de femmes travaillant en dehors du secteur agricole était estimée à 36 % en 2000. Entre 1990 et 2001, elle a augmenté dans toutes les régions à l'exception du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, où elle a chuté de 25 à 22 %, et des pays en transition où elle est de l'ordre de 48 ou 49 %. Dans la plupart des pays, le secteur non structuré continue d'être une source d'emploi plus importante pour les femmes que pour les hommes; c'est le cas en particulier de l'Afrique subsaharienne où la

proportion de femmes dans le secteur non structuré non agricole est de 84 %. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, la tendance est cependant inversée puisqu'on trouve plus d'hommes que de femmes dans le secteur non structuré.

Tableau
Population dont les revenus sont inférieurs à un dollar par jour et indice numérique de pauvreté dans les pays en développement et les économies en transition pour les années 1990 à 2015

Région	*Nombre de personnes dont les revenus sont inférieurs à 1 dollar par jour (millions)*[a]		
	1990	*1999*	*2015*
Asie de l'Est et Pacifique (Chine exclue)	486	279	80
	(110)	(57)	(7)
Europe de l'Est et Asie centrale	6	24	7
Amérique latine et Caraïbes	48	57	47
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5	6	8
Asie du Sud	506	488	264
Afrique subsaharienne	241	315	404
Total	**1 292**	**1 169**	**809**
Total (Chine exclue)	**917**	**945**	**735**
	Indice numérique de pauvreté (pourcentage)[b]		
	1990	*1999*	*2015*
Asie de l'Est et Pacifique (Chine exclue)	30,5	15,6	3,9
	(24,2)	(10,6)	(1,1)
Europe de l'Est et Asie centrale	1,4	5,1	1,4
Amérique latine et Caraïbes	11,0	11,1	7,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,1	2,2	2,1
Asie du Sud	45,0	36,6	15,7
Afrique subsaharienne	47,4	49,0	46,0
Total	**29,6**	**23,2**	**13,3**
Total (Chine exclue)	**28,5**	**25,0**	**15,7**

Source : Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales et pays en développement 2003*, (Washington, 2003), tableau 1.9, p 30.

[a] Le montant d'un dollar par jour est exprimé en parité de pouvoir d'achat de 1993. Les chiffres sont des estimations des pays de chaque région dans lesquels on a effectué au moins un sondage entre 1985 et 1999.

[b] L'indice numérique de pauvreté est la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté.

4. Il est impossible de réduire la pauvreté sans garantir l'approvisionnement en eau potable. Au cours des 10 dernières années, environ un milliard de personnes de plus ont eu accès à de meilleurs services d'adduction en eau. Selon l'UNICEF et l'OMS, les progrès les plus remarquables dans ce domaine ont été accomplis en Asie du Sud et en Asie centrale où la proportion est passée de 72 à 85 %. La proportion la plus faible demeure celle de l'Afrique subsaharienne où seuls 58 % de la population ont accès à l'eau potable. Pendant la période examinée, aucun progrès n'a été réalisé dans les pays les moins avancés. Les pauvres continuent à être les plus touchés : on estime que l'eau consommée par la moitié de la population des pays en développement est de l'eau polluée. Sur les 1,2 milliard de personnes n'ayant pas l'eau potable, 40 % se trouvent en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 25 % en Afrique subsaharienne et 19 % en Asie du Sud.

5. Les efforts déployés pour lutter contre la propagation du VIH/sida, quatrième cause de décès dans le monde, n'ont mené qu'à des progrès limités. À la fin de l'année 2002, environ 42 millions de personnes, dans le monde entier, vivaient avec le VIH. En Afrique subsaharienne, le sida est l'une des causes principales de mortalité précoce, ce qui se reflète dans la diminution de l'espérance de vie. En 2002, en Afrique subsaharienne, on comptait 2,4 millions de décès dus au sida et les taux de séroprévalence chez les adultes âgés de 15 à 49 ans avaient atteint 8,5 %. À l'échelle mondiale, en 2002, le nombre de femmes adultes atteintes de la maladie a augmenté et équivaut au nombre d'hommes atteints, ce qui donne à penser que cette maladie se propage plus rapidement parmi les femmes. En Asie et en Europe de l'Est où la prévalence du VIH a tendance à s'accroître, les sous-groupes à haut risque comprennent les utilisateurs de drogues injectables et les prostitué(e)s. Les programmes de prévention ont récemment permis de réduire la prévalence du VIH dans certains pays.

Aide publique au développement

6. L'aide publique au développement (APD) a augmenté de 4,8 % en termes réels, passant de 52,3 milliards de dollars en 2001 à 57 milliards de dollars en 2002. Malgré les efforts déployés pour distribuer l'APD efficacement, on estime que les contributions seront très insuffisantes compte tenu du montant nécessaire pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. La Banque mondiale estime que le coût de la réalisation des objectifs pourrait atteindre 50 milliards de dollars supplémentaires par an, et ce, en plus des ressources des pays en développement. Il serait néanmoins possible d'augmenter le montant de l'APD, notamment grâce à la proposition britannique qui consisterait à créer une Facilité de financement international[4] en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Ce mécanisme permettrait d'accroître le montant de l'APD jusqu'à 100 milliards de dollars grâce aux annonces de contribution à long terme des gouvernements des pays donateurs, ce qui garantirait les obligations à long terme émises pour financer le développement et la couverture des besoins des pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire.

Allégement de la dette

7. De 1990 à 2000, le rapport entre le montant moyen du service de la dette et les exportations dans toutes les économies à revenus faibles et intermédiaires était d'environ 18 %. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international estiment que pour les pays participant à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(PPTE), ce rapport a été réduit de plus de 40 %, passant de 16 % à 9 %, soit environ la moitié de la moyenne de tous les pays en développement. On estime que, par rapport aux paiements effectués en 1998 et 1999[5], les 26 PPTE ont économisé en moyenne 1,3 milliard de dollars par an grâce à l'allégement du service de la dette.

8. En avril 2003, plus de six ans après le lancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, parmi les 26 pays bénéficiaires qui étaient parvenus au critère intermédiaire, désigné comme « point de décision », huit ont atteint le « point d'achèvement ». Le retard des autres pays est attribué aux problèmes que connaissent certains pays pour élaborer leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour atteindre les objectifs budgétaires, deux difficultés en partie dues à la faiblesse de l'économie mondiale et au retard pris par le Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. En outre, il semblerait que pour certains des huit pays, les indicateurs du montant de la dette se sont dégradés du fait que le cours des produits de base à l'échelle mondiale et les recettes d'exportation ont diminué plus que prévu. Si le cours des produits de base qu'il exporte a baissé depuis le calcul de l'allégement de la dette, un pays peut obtenir un « complément » d'allégement de la dette au « point d'achèvement », comme cela a récemment été le cas du Burkina Faso.

C. Questions choisies concernant la mise en oeuvre de la Décennie

9. Dans cette section, nous avons choisi d'examiner deux questions – la gouvernance à l'échelle internationale et nationale et les stratégies de réduction de la pauvreté – car elles figurent parmi les principales conditions qui permettront aux pays de parvenir à une croissance rapide et à l'élimination de la pauvreté. Un climat de participation favorise les stratégies pour la réduction de la pauvreté mais cette démarche participative est plus facile à entreprendre dans un régime démocratique.

Gouvernance

10. Dans la résolution 57/266, l'Assemblée générale a soulevé la question de la gouvernance à l'échelle internationale et nationale en tant que facteur essentiel de la démarche intégrée visant à éliminer la pauvreté. La préoccupation qui a trait à la contribution de la gouvernance démocratique au développement social et économique fait écho à l'opinion maintes fois réitérée lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont le Sommet mondial pour le développement social[6] et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale[7] et le Sommet du Millénaire. Plus récemment, à la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique), les États Membres sont convenus que la mobilisation de ressources nationales et internationales pour les pays en développement[8] est fonction de la bonne gouvernance. Au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), les participants ont une fois encore fait de la bonne gouvernance une condition indispensable[9] du développement durable.

11. De plus en plus, il s'avère que de nombreux pays en développement et économies en transition dans toutes les régions ont redoublé d'efforts pour renforcer la gouvernance en mettant en place des processus de décision participatifs, en responsabilisant l'administration publique et en accroissant la transparence en son

sein. D'après le Rapport sur le développement humain en date de 2002, depuis 1980, 81 pays ont adopté des mesures décisives dans le sens de la démocratie, 33 régimes militaires ont été remplacés par des gouvernements civils et sur presque 200 pays du monde, 140 procèdent aujourd'hui à des élections multipartites. En abordant la question de la gouvernance démocratique, ce rapport souligne également la fragilité de certains de ces progrès : sur les 81 nouveaux régimes démocratiques cités précédemment, seuls 47 sont des démocraties à part entière et bon nombre d'autres ne semblent pas être sur la voie de la démocratie ou sont retombés dans l'autoritarisme ou encore sont de nouveau en proie à des conflits. Cette situation met en lumière la nécessité absolue d'appuyer au niveau international et national les processus actuels qui, à l'échelon national, visent à instaurer un régime démocratique.

12. En Afrique, par exemple, certains de ces efforts nationaux ont été soutenus par des initiatives régionales et sous-régionales telles que celle du Comité directeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique visant à élaborer une proposition en ce qui concerne les normes de gouvernance et celle du Mécanisme d'évaluation intra-africaine visant à promouvoir l'adoption de normes et le contrôle. Les efforts nationaux déployés pour lutter contre la corruption sont également soutenus à la fois à l'échelle régionale et internationale. À l'échelle régionale, l'Union africaine dispose d'un projet de convention pour lutter contre la corruption et à l'échelle internationale, le Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption a examiné l'adoption d'un instrument juridique international visant à criminaliser les actes de corruption et à contrôler l'application de ses dispositions.

13. La résolution 57/266 réaffirme l'importance de la bonne gouvernance économique à l'échelle mondiale en tant que condition de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Les progrès accomplis dans ce domaine sont décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les suites données à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/58/216). Il importe néanmoins de souligner certains progrès récents tels que l'adoption, à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, du programme de Doha qui prévoit de créer les conditions permettant de mettre en place un système d'échanges internationaux en faveur du développement et d'accroître la capacité de participation effective des pays en développement à ce système. L'accès réel au marché pour les produits en provenance des pays en développement est l'un des objectifs essentiels de ce programme, ce qui contribuerait considérablement à accroître la croissance et à éliminer la pauvreté dans les pays pauvres. Dans cette optique, il conviendrait de mettre l'accent sur les besoins propres aux pays les moins avancés car la participation de ces pays aux échanges mondiaux demeure marginale et, jusqu'ici, aucun d'eux n'est devenu membre de l'Organisation mondiale du commerce.

14. Bien que la gouvernance à l'échelle nationale et internationale ait fait l'objet de plus d'attention au cours des dernières années, seuls des progrès modestes ont été accomplis dans certains domaines; les grandes promesses des grandes initiatives menées par la communauté internationale et les gouvernements ne se sont pas encore concrétisées.

Stratégies de réduction de la pauvreté

15. Afin de promouvoir la Décennie pour l'élimination de la pauvreté et la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé en 1996 l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté[10]. Bénéficiant d'un financement initial de 11 millions de dollars, la plupart des 11 projets de pays choisis ont commencé en 1997 ou 1998, surtout dans les domaines suivants : évaluation qualitative de la pauvreté, enquêtes sur les ménages et profils de pauvreté, stratégies et programmes pour la réduction de la pauvreté, analyses des dépenses sociales et de l'aide allant aux services de base, rapports nationaux sur le développement humain, renforcement des capacités de planification de la réduction de la pauvreté et mobilisation sociale et la constitution de groupes d'appui.

16. Dans l'ensemble, l'évaluation des études menées dans le cadre de l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté a révélé qu'elles influaient grandement sur l'élaboration des programmes pour la réduction de la pauvreté, les campagnes de communication et de sensibilisation du public et le renforcement des capacités. Elles ont permis d'obtenir des renseignements utiles pour prendre des décisions en incitant au débat politique dans de nombreux pays où la pauvreté n'était pas une priorité pour les dirigeants. La sensibilisation des responsables politiques et des représentants de la société civile ainsi que la participation de tous les acteurs ont montré l'urgence de la lutte contre la pauvreté. Disposant de davantage de données, on a pu transférer les compétences aux experts, aux institutions gouvernementales et à la société civile dans les pays, ce qui leur a permis d'être mieux à même d'élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté et de mieux jouer leur rôle de sensibilisation. Enfin, cette Initiative a joué le rôle de catalyseur en incitant les institutions à coopérer et en mettant à profit des ressources complémentaires au service d'activités analogues.

17. En termes généraux, la promotion, l'adoption et l'application de stratégies de réduction de la pauvreté ont bien progressé dans plusieurs domaines – résultat qui est probablement dû avant tout à l'utilisation du mécanisme des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. On estime que l'élaboration de tels documents permet d'axer l'aide apportée dans les pays les plus pauvres sur des questions et des objectifs essentiels par la mise en oeuvre de modalités participatives, qui mettent l'accent sur la maîtrise nationale du processus et lient la politique nationale globale aux programmes d'assistance extérieure.

18. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté visent de plus en plus à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et au premier chef celui de la réduction de la pauvreté. Le mécanisme est également étudié par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de la coopération et du développement économiques du point de vue des possibilités qu'il offre d'orienter l'assistance bilatérale au développement.

19. Depuis mars 2003, 25 documents définitifs de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont été examinés et 23 autres examens provisoires ont été achevés. L'utilisation du mécanisme reflète les efforts déployés pour mettre davantage l'accent sur la maîtrise nationale du développement et indique à quel point il est important et urgent de renforcer les capacités pour que les pays puissent concevoir et appliquer des stratégies de développement nationales selon des modalités participatives. Toutefois, la Commission du développement social, dans ses

conclusions concertées sur la coopération nationale et internationale au service du développement social, a insisté sur le fait que, pour que les décisions prises sur le plan social soient mieux incluses dans les programmes d'aide, il fallait replacer les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans un plus large contexte de manière à tenir dûment compte de tous les objectifs sociaux[11].

20. Le suivi des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire est d'ores et déjà en cours à l'échelle nationale. Les pays ont commencé à communiquer volontairement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : à ce jour, une quarantaine de pays ont déjà terminé leur premier rapport. De tels rapports ne sont pas censés faire une analyse approfondie de la situation ni formuler des recommandations détaillées; il faut plutôt y voir l'engagement pris par les dirigeants et décideurs politiques au plus haut niveau, ainsi que le reflet de la mobilisation de la société civile, des collectivités, de l'opinion et des médias. Ces rapports assurent un suivi systématique et précis des conférences et des sommets mondiaux des années 90. Ce sont donc des outils de sensibilisation et de plaidoyer qui permettent de nouer des alliances et de renouveler les engagements politiques contractés à l'échelle nationale, ainsi que de renforcer la capacité des pays d'assurer le suivi des objectifs et de faire rapport sur les progrès accomplis en la matière. Ces rapports ont pour objet d'aider à centrer le débat relatif au développement national sur des priorités précises.

D. Conclusions

21. **Les progrès accomplis dans l'exécution du programme de la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté ont été inégaux. Si les pays en développement à croissance rapide ont enregistré des progrès dans de nombreux domaines, les pays en développement plus pauvres, où les besoins en matière de développement socioéconomique sont les plus aigus, sont encore laissés pour compte. Il convient d'intensifier les efforts déployés sur le plan national, qui requièrent également l'appui des collectivités régionales et de la communauté internationale, si l'on veut réaliser des avancées en la matière.**

22. **Il est cependant des événements récents qui donnent à penser que des progrès ont effectivement été accomplis. Les efforts consentis méritent un soutien concerté à l'échelle régionale et internationale, et l'on note que des progrès ont été réalisés sur ce front également, en particulier et depuis peu en Afrique. Si de tels efforts obtiennent le soutien et l'encouragement requis, l'environnement sociopolitique auxquels ils donneront naissance permettra de placer le développement économique et social sur des bases sûres et stables, qui contribueront à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.**

23. **L'on note également que des stratégies de réduction de la pauvreté ont été adoptées par un nombre croissant de pays dans le cadre d'une approche intégrée du développement économique et social, qui privilégie la maîtrise nationale du processus et une large participation des acteurs. Les progrès accomplis dans ce domaine attestent des engagements pris par les pays pour lutter contre la pauvreté et du rapprochement qui s'opère entre les cadres de politique générale et les programmes d'assistance extérieure des pays.**

Toutefois, pour que les décisions prises sur le plan social soient mieux incluses dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, il faut replacer ces derniers dans un plus large contexte de manière à tenir dûment compte de tous les objectifs sociaux.

24. **Il est également encourageant de noter que les niveaux de l'aide publique au développement ont légèrement augmenté du fait des engagements pris à Monterrey. Quoique ces niveaux se situent encore bien en deçà des valeurs maximales historiques et considérablement en dessous du minimum requis pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, des événements récemment survenus incitent à l'optimisme et donnent à penser que ces niveaux pourraient bien continuer de s'élever. La réalité que connaissent les pays pauvres qui luttent pour leur développement économique et social demeure inchangée : en dépit de tous les efforts que bon nombre d'entre eux déploient afin de mettre pleinement à profit les ressources dont ils disposent pour promouvoir leur développement et réduire la pauvreté, ils ont encore besoin au premier chef d'une aide extérieure et d'une coopération internationale qui leur permettent d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire**.

II. Objectifs et activités envisagés pour l'Année internationale du microcrédit (2005)

A. Introduction

25. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/197, en date du 15 décembre 1998, dans laquelle elle a proclamé 2005 Année internationale du microcrédit et demandé que la célébration de l'Année soit une occasion spéciale de donner un élan aux programmes de microcrédit à travers le monde. Elle y a invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les organisations non gouvernementales concernées, ainsi que les autres acteurs de la société civile, le secteur privé et les médias à mettre en lumière et à faire mieux reconnaître le rôle que jouait le microcrédit dans l'élimination de la pauvreté, la contribution qu'il apportait au développement social et les effets bénéfiques qu'il exerçait sur les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté. Elle y a également invité tous ceux qui oeuvraient à éliminer la pauvreté à prendre de nouvelles mesures, notamment en renforçant les institutions de microcrédit existantes ou naissantes et leurs capacités, afin d'offrir à un nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté des services de crédit et des services connexes leur permettant d'exercer une activité indépendante et des activités rémunératrices, et à continuer de mettre au point de nouveaux instruments de microfinancement.

26. Les objectifs et activités envisagés pour l'Année, qui sont examinés dans la présente section, traduisent les vues exprimées par les États Membres en réponse à la note verbale datée du 6 décembre 2002, que leur a adressée le Secrétaire général, ainsi que celles émises par les organismes compétents des Nations Unies et les organisations non gouvernementales intéressées[12]. Ont également été prises en compte les recommandations formulées à l'issue des grandes conférences et

réunions au sommet des Nations Unies tenues récemment sur les questions liées au microcrédit et au microfinancement.

B. Aperçu

27. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies compétents et les principaux intervenants du secteur privé soulignent que les besoins nombreux et bien spécifiques des pauvres requièrent une gamme variée de produits et de services financiers, y compris le crédit, l'épargne, l'assurance et des facilités pour la formation de capital. On a peu à peu abandonné l'idée que les pauvres tirent profit du microcrédit pour reconnaître qu'ils sont en droit d'avoir accès à divers services financiers pour accroître leurs revenus, former un capital et mieux faire face aux difficultés en temps de crise économique.

28. La fourniture de services financiers aux pauvres est souvent désignée sous le terme de microfinancement. Le microcrédit ou microfinancement[13] a suscité un intérêt croissant à mesure qu'il est apparu comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et a effectivement permis à nombre de pauvres des pays en développement d'échapper à leur condition. Le rôle du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté a été mis en évidence dans les conclusions concertées 1997/1 adoptées le 25 juillet 1997 par le Conseil économique et social, qui y plaidait pour le renforcement des institutions destinées à appuyer le microcrédit et y affirmait que l'accès au microcrédit devait être assuré aux personnes vivant dans la pauvreté afin qu'elles puissent créer des microentreprises, celles-ci pouvant générer des emplois indépendants et contribuer à la démarginalisation, des femmes notamment.

29. Les grandes conférences et réunions au sommet ont reconnu le rôle important joué par le microcrédit et le microfinancement dans la lutte contre la pauvreté et la démarginalisation des pauvres, en particulier des femmes, rôle souligné notamment dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social[6], à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale[7], dans la Déclaration et le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing[14] et les nouvelles mesures et initiatives qui y faisaient suite[15], dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour 2001–2010[16], dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement[17] et dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable[18]. Dans le Consensus de Monterrey, où les initiatives de microfinancement figurent en bonne place, il est dit que les microfinancements et les crédits accordés aux petites et moyennes entreprises, notamment celles du secteur rural, et en particulier au profit des femmes, et les plans d'épargne nationaux contribuent sensiblement à amplifier les retombées sociales et économiques du secteur financier.

30. Sur la lancée des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, s'est tenu le Sommet sur le microcrédit à Washington en 1997, dont la Déclaration et le Plan d'action annonçaient le lancement d'une campagne de neuf ans visant à donner à 100 millions des familles les plus pauvres du monde, et notamment aux femmes de ces familles, l'accès au crédit qui leur permettrait d'exercer une activité indépendante, et à leur assurer d'autres services financiers et commerciaux, avant la fin de 2005.

Selon les dernières données recueillies, le nombre de pauvres bénéficiant des programmes de microcrédit a augmenté, passant de 7,6 millions en 1997 à 26,8 millions à la fin de 2001[19].

31. Un petit crédit judicieusement accordé peut transformer la vie des pauvres; avec le microfinancement, les pauvres disposent, outre l'accès à l'épargne, au crédit, à l'assurance et à d'autres produits financiers, de la possibilité d'accroître les revenus du ménage, de constituer un capital et de se prémunir contre les difficultés inhérentes aux crises économiques et autres. L'observation de certains programmes de microfinancement permet de déduire que l'accès aux services financiers signifie pour les pauvres une amélioration sur le plan de la santé, de la nutrition et de l'éducation et la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école[20]. Les services financiers permettent également aux microentreprises de se consolider et de s'étendre. Toutefois, dans la plupart des pays, les pauvres se voient encore refuser l'accès aux services financiers officiels. Le problème consiste à présent à toucher un plus grand nombre de pauvres et à arriver à leur offrir des services efficaces et continus. Il importe également de faire de la démarginalisation un objectif du microfinancement et de mettre en place des réseaux oeuvrant pour une plus grande participation des femmes. Il importe de favoriser l'adoption de pratiques rationnelles, le renforcement des capacités des institutions de microfinancement et la coopération entre les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres intervenants.

C. Objectifs envisagés

32. L'Année internationale du microcrédit ne manquera pas de donner une nouvel impulsion aux programmes et activités de microfinancement et de microcrédit à travers le monde. Les objectifs envisagés pour l'Année pourraient être :

a) Le microcrédit et le microfinancement et les objectifs de développement. Il s'agira de mettre en avant le rôle que peuvent jouer le microcrédit et le financement dans la poursuite des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des objectifs fixés par les grandes conférences et réunions au sommet;

b) L'information. Il s'agira d'informer le public sur l'existence du microcrédit et du microfinancement et de lui donner toutes les explications nécessaires à ce sujet, y compris sur leur rôle dans la lutte contre la pauvreté, en particulier dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que dans la démarginalisation des pauvres et le développement communautaire;

c) La mise en place de systèmes financiers favorables aux pauvres. Il convient de définir les mesures que les gouvernements devront prendre pour inciter les établissements financiers à offrir des services robustes aux pauvres et imposer une vision et des stratégies communes de façon que le microcrédit et le microfinancement deviennent partie intégrante du système financier national;

d) L'accès continu. Il s'agit de donner aux établissements de microcrédit et de microfinancement davantage de moyens pour qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des pauvres et indigents, et de renforcer la capacité des bailleurs de fonds et

des gouvernements d'aider ces établissements à appliquer des méthodes rationnelles de microfinancement et de microcrédit;

e) L'innovation et les partenariats. Il importe de promouvoir, de favoriser et de susciter des partenariats stratégiques d'un nouveau type entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les secteurs privé et public, la société civile, les organisations non gouvernementales et les établissements de microcrédit et de microfinancement afin d'offrir le bénéfice de ces services au plus grand nombre de personnes possible.

D. Activités et initiatives aux niveaux national, régional et international

1. Objectifs en matière de microcrédit, de microfinancement et de développement

33. L'extension du microcrédit et du microfinancement peut contribuer à la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire ainsi que des objectifs des grandes conférences et sommets. Les activités exposées ci-après pourraient être entreprises dans le but d'évaluer et de favoriser la contribution à cet effet du microcrédit et du microfinancement :

a) Évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre le but fixé au Sommet du microcrédit, à savoir dispenser des services financiers viables à 100 millions de familles;

b) Recenser, localiser et promouvoir les activités des États Membres, des organismes compétents des Nations Unies et d'autre parties prenantes en matière de microcrédit et de microfinancement et faire en sorte que ces activités contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) Évaluer les ressources actuellement allouées au microcrédit et au microfinancement, y compris les capitaux, et estimer les ressources indispensables pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

d) Encourager les États Membres à tirer parti de l'Année pour élaborer des stratégies pour la période 2005-2015, eu égard à la contribution du microcrédit et du microfinancement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

34. Le fruit de ces efforts serait exposé succinctement dans un rapport qui comprendrait également des recommandations sur les actions de suivi à entreprendre pour renforcer la mise en valeur des capacités des secteurs du microcrédit et du microfinancement, et présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

2. Sensibilisation du public

35. L'Année peut servir de tremplin pour des campagnes de sensibilisation et d'information sur le microcrédit et le microfinancement, ainsi que sur leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur leur utilité en tant qu'aide à l'autonomisation des personnes et apport aux collectivités locales.

Activités au niveau international

36. Les activités de mobilisation exposées ci-après pourraient faire prendre davantage conscience de l'importance du microcrédit et du microfinancement pour l'élimination de la pauvreté :

a) Désigner une « Journée mondiale du microcrédit ou du microfinancement », créer un site Web et inviter des personnalités éminentes à promouvoir les objectifs et activités prévus pour l'Année;

b) Ouvrir au public un plus large accès à l'information sur le microcrédit et le microfinancement en produisant et distribuant des documents imprimés et des matériels audiovisuels, par exemple des rapports, brochures, bulletins, communiqués de presse, dossiers de presse, affiches, timbres et programmes de radio et de télévision, et y associer les médias et d'autres sources d'information;

c) Favoriser les innovations, alliances et autres pratiques efficaces en utilisant les rapports, moyens vidéo ou audio ou autres supports pour mettre en valeur l'impact positif du microcrédit et du microfinancement sur l'autonomisation, les résultats des évaluations de l'efficacité du microcrédit et du microfinancement, et la contribution du microcrédit et du microfinancement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

d) Mettre en commun l'expérience acquise et les enseignements tirés en matière de microcrédit et de microfinancement ainsi que les stratégies et modalités visant à améliorer l'offre de services financiers appropriés à l'intention des pauvres et des très pauvres;

e) Lancer une campagne pour attirer l'attention sur les excellentes réalisations des bénéficiaires, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes, de microcrédits et de microfinancements, s'agissant de rembourser des emprunts, de gérer le revenu du ménage, d'utiliser divers instruments financiers pour constituer des avoirs; de créer des microentreprises; d'investir dans les communautés et de contribuer au développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

Activités aux niveaux régional et national

37. Il pourrait s'agir des activités suivantes :

a) Organiser aux niveaux régional et national des voyages d'étude et ateliers sur les programmes et institutions qui font usage de bonnes pratiques en matière de microcrédit et de microfinancement afin de sensibiliser le public, de mettre en commun le savoir-faire, d'abaisser les obstacles régionaux et d'instaurer une collaboration;

b) Organiser des manifestations destinées à mieux faire connaître les pratiques optimales et à renforcer la volonté d'intensifier les efforts en matière de microcrédit et de microfinancement, par exemple en créant un prix d'excellence pour les établissements nationaux qui offrent des prestations de très haute qualité en matière de microcrédit et de microfinancement;

c) Produire des documents et supports vidéo et accueillir des manifestations en vue de faire mieux connaître le rôle du microcrédit et du microfinancement dans l'élimination de la pauvreté et le renforcement du développement, les progrès

accomplis, les obstacles rencontrés et les moyens d'élargir les programmes de microcrédit et de microfinancement;

d) Élargir la population qui pourrait être desservie grâce à une meilleure campagne publicitaire sur le microcrédit et le microfinancement qui aurait essentiellement pour but de mieux informer les pauvres;

e) Encourager les établissements d'enseignement à participer à la promotion des concepts et pratiques afférents au microcrédit et au microfinancement.

3. Systèmes financiers en faveur des pauvres

38. L'Année offre l'occasion de recenser les mesures décisives que pourraient prendre les gouvernements pour stimuler des secteurs financiers viables en faveur des pauvres et susciter des visions et stratégies collectives qui intègrent le microcrédit et le microfinancement dans les systèmes financiers du pays.

Activités au niveau international

39. Afin de stimuler des secteurs financiers viables en faveur des pauvres, il serait peut-être bon d'envisager la création d'un groupe de travail auquel participeraient les institutions de Bretton Woods, le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, les institutions compétentes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, afin d'élaborer des recommandations en vue de l'élaboration aux niveaux national, régional et international, de politiques financières et de cadres réglementaires et juridiques en faveur des pauvres. Il pourrait s'agir concrètement de prendre les initiatives suivantes :

a) En consultation avec les gouvernements, les donateurs, les institutions financières, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, et sur la base des travaux de recherche et de la large expérience acquise, déterminer les mesures décisives que pourraient prendre les gouvernements pour stimuler des secteurs financiers viables en faveur des pauvres;

b) Incorporer les nombreux travaux réalisés par les gouvernements, les donateurs, les établissements d'enseignement, les ONG et les institutions financières qui ont préconisé une approche intégrée du microcrédit et du microfinancement dans leur pays et leur région;

c) Compte tenu des constatations qui ont été faites, formuler des recommandations pour stimuler des secteurs financiers viables en faveur des pauvres, et les soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, afin que les gouvernements puissent en prendre connaissance et fixer des objectifs mesurables en vue de créer des secteurs financiers viables en faveur des pauvres;

d) Organiser des séminaires de formation sur les mesures décisives que les fonctionnaires et autres parties prenantes doivent prendre pour stimuler des systèmes financiers en faveur des pauvres;

e) Créer des distinctions qui récompenseraient les pays qui ont instauré de bonnes pratiques en matière de microcrédit ou de microfinancement.

Activités aux niveaux régional et national

40. Il pourrait s'agir des activités suivantes :

a) Étudier la nécessité de revoir les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels qui, aux niveaux régional et national, restreignent l'accès des pauvres, en particulier des femmes, aux services financiers;

b) Offrir une formation et des incitations pour améliorer l'accès aux services financiers en faveur des pauvres et renforcer la capacité de ces services;

c) Collaborer avec le secteur financier officiel (investisseurs internationaux, agents locaux, grossistes, détaillants, etc.) afin de l'inciter à participer davantage à la création de secteurs du microcrédit et du microfinancement et d'élargir la population des bénéficiaires potentiels des microcrédits et microfinancements.

4. Accès durable

41. L'Année offre l'occasion d'introduire la notion de durabilité dans les secteurs du microcrédit et du microfinancement. Ces secteurs reposent sur la capacité des fournisseurs de microcrédits et de microfinancements d'être plus efficaces et rentables lorsqu'ils sont appelés à satisfaire les besoins de leurs marchés cibles, et sur celle des donateurs et des gouvernements à leur apporter un soutien en appliquant des pratiques optimales en matière de microcrédit et de microfinancement.

Activités au niveau international

42. L'Année pourrait offrir l'occasion de développer les travaux de recherche et de tirer parti de ceux qui sont déjà disponibles pour favoriser des microcrédits et microfinancements viables. Par ailleurs, toute une série d'activités nouvelles pourrait mettre en relief l'importance de la durabilité et fournir aux parties prenantes des outils et des connaissances leur permettant de contribuer avec succès à des microcrédits et microfinancements viables, à savoir :

a) Favoriser la mise en place de plates-formes de travail à l'intention des gouvernements, des pays donateurs, des institutions des Nations Unies, des secteurs public ou privé et des organisations non gouvernementales qui participent au transfert de stratégies efficaces (établissement de liens, assistance technique, renforcement des capacités, bonne gouvernance, développement des produits et des services, technologie, y compris les technologies de l'information et des communications) qui sont nécessaires pour développer des microcrédits et microfinancements viables;

b) Redoubler d'efforts afin d'appliquer, pour mesurer les résultats dans l'optique de la viabilité, des critères uniformes qui soient rigoureux, transparents et universels, susciter des consensus entre les parties prenantes et rendre compte des mesures qui ont été convenues.

Activités aux niveaux régional et national

43. Les mesures régionales et nationales peuvent jouer un rôle majeur en facilitant un accès durable aux services de microcrédit et de microfinancement destinés aux pauvres :

a) En s'appuyant sur les stratégies du secteur financier national pour créer des mécanismes chargés de coordonner l'appui des donateurs aux services de microcrédit et de microfinancement compatibles avec la politique du pays en matière de microcrédit et de microfinancement;

b) En étudiant les obstacles à des services de microcrédit et de microfinancement viables et en évaluant les mesures prises pour créer et renforcer ces services, fournir des services d'épargne et d'assurance respectant les règles prudentielles, et des services financiers connexes aux pauvres et aux très pauvres;

c) En évaluant les programmes de création de compétences en matière de microcrédit et de microfinancement en vue d'aider les institutions nationales à choisir les moyens appropriés et efficaces d'accroître la capacité institutionnelle en matière de services de microcrédit et de microfinancement viables;

d) En apportant un soutien en matière de capitalisation et de développement institutionnel en vue d'aider les institutions financières qui respectent des normes élevées de transparence et servent un grand nombre de pauvres.

5. Innovation et partenariats

44. L'Année sera l'occasion d'encourager, d'appuyer et de créer des partenariats novateurs et stratégiques entre les gouvernements, les pays donateurs et les organismes compétents des Nations Unies, le secteur privé, le secteur public, la société civile, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, et d'accroître la capacité des services de microcrédit et de microfinancement de répondre au mieux aux besoins financiers des pauvres.

Activités au niveau international

45. Pour forger des partenariats durables, il est important de se mettre d'accord sur l'objectif distinct et collectif, les avantages comparatifs du microcrédit et du microfinancement, et les rôles et responsabilités des parties prenantes en ce qui concerne les moyens de faciliter l'essor des services de microcrédit et de microfinancement. Cet effort contribuera directement à d'autres activités au niveau international, à savoir :

a) L'organisation d'activités et de manifestations qui appuient et facilitent des initiatives de partenariats et développent des solutions novatrices et synergiques aux principaux problèmes dans des domaines tels que les besoins des pays les moins avancés, l'inégalité entre les sexes, l'isolement des campagnes, les très pauvres, le manque d'infrastructure et de services de santé, ainsi que des solutions fondamentales en matière d'accroissement des capacités et de l'échelle des opérations;

b) La coordination de programmes de communication qui reconnaissent le rôle positif du secteur privé dans la réduction de la pauvreté et encouragent l'innovation dans le secteur financier et les partenariats public et privé en vue d'une densification des transactions sur les marchés financiers nationaux;

c) La promotion des réseaux de création de capacités, des échanges en matière de création de partenariats et des possibilités d'encadrement permettant aux praticiens travaillant en première ligne de partager leur expérience et d'apprendre les uns des autres. Ces activités peuvent inclure des échanges de groupe, des

conférences sur Internet, des tables rondes thématiques, des programmes d'établissement de réseaux et des possibilités d'interaction entre institutions en vue de l'élaboration commune de solutions;

d) La promotion de partenariats novateurs entre les services bancaires, les technologies de l'information et de la communication et les secteurs du microcrédit et du microfinancement pour améliorer l'accès des pauvres aux services financiers.

Activités aux niveaux régional et national

46. Aux niveaux régional et national, une conception coordonnée du microcrédit et du microfinancement qui encourage et appuie l'innovation et les partenariats stratégiques créera des possibilités de transfert de pratiques réussies entre partenaires. La coordination, les partenariats et la mise en commun de l'innovation devraient être le trait caractéristique de l'Année, et il faut insister sur la valeur de ces liens stratégiques. Il s'agirait notamment de :

a) Collaborer avec les réseaux régionaux pour élargir la portée et accroître l'échelle et l'efficacité du microcrédit et du microfinancement dans le contexte régional et utiliser la collaboration et les partenariats pour améliorer l'accès des femmes défavorisées et d'autres groupes marginalisés aux services financiers, en renforçant les liens entre banques et bailleurs de fonds intermédiaires, et en fournissant un appui législatif et de la formation;

b) Développer des initiatives de coopération pour répondre aux besoins uniques du microcrédit et du microfinancement en organisant des réunions entre donateurs et les pays les moins avancés en vue d'éliminer les obstacles qui entravent le développement du microcrédit et du microfinancement dans ces pays; les donateurs et les institutions financières agricoles et rurales de la région devraient adapter les bonnes pratiques en matière de microcrédit et de microfinancement à la situation des ménages ruraux pauvres; les associations de femmes nationales et régionales devraient créer et élargir des services financiers novateurs adaptés aux besoins de ces femmes pauvres;

c) Mettre au point des programmes de recherche, faire connaître et diffuser les bonnes pratiques nationales et les initiatives couronnées de succès, créer de nouveaux partenariats en matière de microcrédit et de microfinancement, par exemple en utilisant des produits et des services axés sur les clients, ainsi que des mécanismes financiers qui répondent aux besoins des groupes marginalisés, et en encourageant la coopération entre le personnel des donateurs à l'intérieur du pays afin d'élargir l'accès et l'innovation.

E. Dispositions institutionnelles et financières

47. L'expérience passée des années internationales et des manifestations analogues montrent que l'Assemblée générale désigne normalement un organisme des Nations Unies comme chef de file pour la coordination et la mise en oeuvre des activités des organismes des Nations Unies relatives à l'observation de l'année. Le rôle de chef de file pour l'Année internationale du microcrédit 2005 pourrait être assumé conjointement par le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Le Fonds d'équipement, qui, au sein du Programme des Nations Unies pour le développement, est chargé de fournir des

services consultatifs en matière de politiques et de l'assistance technique dans le domaine du microfinancement, est bien placé pour participer à ce mécanisme commun de coordination, puisqu'il appuie une variété d'initiatives qui facilitent la fourniture de services financiers aux pauvres au moyen de programmes de microfinancement. Le Département des affaires économiques et sociales est bien placé pour participer à ce mécanisme étant donné son rôle dans la mise en oeuvre des décisions des grandes conférences et sommets des Nations Unies, en particulier le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, ainsi que de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). Ce mécanisme chef de file commun pourrait collaborer étroitement avec les membres du Groupe consultatif pour l'assistance aux pauvres et d'autres organismes compétents des Nations Unies qui travaillent dans le domaine du microcrédit et du microfinancement.

48. Des activités et des initiatives coordonnées au niveau national moyennant des partenariats et la participation de tous les acteurs compétents de la société sont essentielles à la célébration de l'Année. Cette approche peut être facilitée par la mise en place de mécanismes nationaux de coordination responsables de la promotion des activités de l'Année. Les principes directeurs relatifs à la célébration des années internationales adoptés par le Conseil économique et social[21] encouragent les pays à créer des comités et d'autres mécanismes nationaux chargés des préparatifs et de la célébration des années internationales à l'échelon national.

49. En outre, la réussite de l'Année internationale dépendra de la capacité de mobiliser des fonds grâce à des contributions volontaires. Il faut un appui de tous les partenaires pour sensibiliser le public à l'importance du microcrédit et du microfinancement et pour entreprendre d'autres activités liées à la célébration de l'Année.

F. Conclusion et recommandations

50. **Les services de microcrédit et d'autres services financiers destinés aux pauvres sont des moyens importants de réduire la pauvreté et d'émanciper les pauvres, en particulier les femmes. La célébration représente une occasion importante de faire comprendre l'importance du microcrédit et du microfinancement pour l'élimination de la pauvreté, le partage de bonnes pratiques et le renforcement des programmes destinés à appuyer des secteurs financiers viables à l'intention des pauvres dans le monde entier. L'élargissement des campagnes d'information directes peut contribuer à la réalisation des objectifs des grandes conférences et sommets ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux concernant la réduction de moitié d'ici à 2015 de la proportion de personnes vivant dans la misère, et la promotion de l'égalité et de l'émancipation des femmes.**

51. **L'Assemblée générale voudra peut-être envisager de prendre les mesures suivantes :**

a) Inviter le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Fonds d'équipement des Nations Unies, en tant que centre des services consultatifs en matière de politique et d'assistance technique pour le microfinancement au sein du PNUD, de coordonner conjointement les activités des organismes des Nations Unies en ce qui concerne la préparation et

la célébration de l'Année et demander à tous les organismes compétents des Nations Unies de collaborer avec les mécanismes de coordination;

b) Inviter la Banque mondiale, le Groupe consultatif pour les pauvres, le Fonds d'équipement des Nations Unies et les organismes compétents des Nations Unies à créer un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations relatives à la promotion de secteurs financiers viables travaillant pour les pauvres;

c) Inviter les États Membres à envisager la possibilité de créer des comités de coordination ou de liaison chargés de la promotion des activités liées à la célébration de l'Année;

d) Inviter les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres acteurs à collaborer aux préparatifs et à la célébration de l'Année;

e) En suivant l'exemple du Groupe officieux pour l'Année internationale de la montagne, composé de représentants permanents auprès de l'ONU intéressés, inviter les États Membres à envisager la possibilité de créer un groupe officieux pour l'Année internationale du microcrédit;

f) Encourager les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les fondations, ainsi que d'autres acteurs à faire des contributions volontaires et à apporter d'autres formes de soutien à l'Année, conformément aux principes directeurs gouvernant les années internationales.

Notes

[1] L'analyse de la première partie s'inspire de la version finale du projet de rapport intitulé « Monitoring report on indicators of trends in implementation of the millenium development goals and targets, 1990-2003 » élaboré par la Division de statistique et le Bureau des politiques et de la planification du développement du Département des affaires économiques et sociales.

[2] Pour un complément d'information sur les autres objectifs assortis de dates précises, voir A/56/326.

[3] Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales et pays en développement 2003*, Washington, 2003.

[4] Facilité de financement international, Département du développement international, Ministère des finances britannique, janvier 2003.

[5] Banque mondiale/Fonds monétaire international, Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Fiche d'information, mars 2003, <http://www.worldbank.org/hipc/hipc-review/Fact_Sheet_mar03_.pdf>.

[6] Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

[7] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, supplément No 3* (A/S-24/8/rev.1).

[8] *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

[9] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatifs).

[10] Voir *Évaluation et enseignements dégagés du programme de l'Initiative pour les stratégies de réduction de la pauvreté, juin 2000, PNUD, New York*.

[11] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 6* (E/2003/26), projet de résolution V.

[12] Au 1er juillet 2003, des réponses ont été reçues des pays ci-après : Algérie, Bahamas, Belgique, Canada, Chine, Fidji, Gabon, Gambie, Guatemala, Koweït, Maroc, Nauru, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République de Moldova, Suisse, Yémen et Zambie. Les organismes et institutions ci-après ont également fait parvenir leur réponse : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé, Programme alimentaire mondial, Banque mondiale et Fonds monétaire international. Les départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU ont également été consultés. Le Comité de la campagne 2005 du Sommet sur le microcrédit et la Fondation for International Community Assistance ont également envoyé leur réponse.

[13] Certains pays et organismes des Nations Unies ont proposé que les termes « microcrédit » et « microfinancement » soient utilisés indifféremment. Toutefois, dans les documents spécialisés, « microcrédit » et « microfinancement » renvoient à des concepts distincts, le dernier comprenant, outre le crédit, divers autres services financiers tels que l'épargne et l'assurance.

[14] *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

[15] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session extraordinaire, Supplément No 3* (A/S-23/10/Rev.1).

[16] A/CONF.191/11.

[17] *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

[18] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

[19] Rapport de 2002 sur l'état de la Campagne du Sommet du microcrédit, Campagne du Sommet sur le microcrédit.

[20] Voir, par exemple, les explications données à ce sujet dans *La situation économique et sociale dans le monde 1999*, chap. VII.

[21] Résolution 1980/67 du Conseil économique et social.